

# Arch Rival Nails

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### TIPS GUMMY GEL

Date de révision : 29-07-2025

#### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

##### 1.1 Identificateur de produit

TIPS GUMMY GEL

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes :** Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles à utiliser avec une base coat

**Utilisations déconseillées :** Toutes autres utilisations

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur initial :**

Arch Rival Nails  
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9  
Courriel : info@archrivalnails.com  
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9h00 - 17h00 PST)

**Contact d'urgence :**

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)  
Secondaire : Centre antipoison du Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7j  
Après les heures : Contacter le centre antipoison local

**Déclaration de disponibilité bilingue :** Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir Section 1.3 ci-dessus

#### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012 :

- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

## 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

**MOT DE SIGNALISATION :** ATTENTION



**Mentions de danger :**

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

**Conseils de prudence :**

**Prévention :**

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264 : Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Intervention :**

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Élimination :**

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

## 2.3 Autres dangers

EUH208 : Contient du phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle et de l'hydroxycyclohexyl phényl cétone. Peut produire une réaction allergique.

**Évaluation PBT/vPvB :** Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien :** Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)	Notes
Copolymère d'acrylates	25035-69-2	Non classé	98-99	[7]
Phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle	84434-11-7	Irrit. oc. 2 (H319) ; Sens. cut. 1 (H317) ; Tox. aqua. chron. 3 (H412)	0,3-1	[1] [4]
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	947-19-3	Irrit. oc. 2 (H319) ; Sens. cut. 1A (H317)	0,2-1	[1] [5]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE). Les plages de concentration fournies satisfont à toutes les exigences de divulgation de sécurité et sont suffisantes pour une manipulation sûre, une intervention d'urgence et la conformité réglementaire dans toutes les juridictions.

**Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés  $\geq 0,1$  % :** Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations  $\geq 0,1$  % qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

### Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Cutanée (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Copolymère d'acrylates	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable
Phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	>2000	>2000	>20	Non applicable

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant

occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf sur avis du personnel médical. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection du secouriste :**

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers secours.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes immédiats :**

- Yeux : Irritation, rougeur, larmoiement
- Peau : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

**Effets différés :**

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite de contact allergique suite à une exposition répétée

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être nécessaire. Des tests épicutanés peuvent être indiqués pour une sensibilisation confirmée.

**Antidote :** Pas d'antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

**Instructions spéciales pour le médecin :** Symptômes retardés : Une exposition cutanée répétée au produit non durci peut entraîner une dermatite de contact allergique. Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :**

Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), pulvérisation/brouillard d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés :**

Jet d'eau à haute pression (peut propager l'incendie)

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion :**

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de phosphore et des fragments organiques.

**Dangers spécifiques :**

Produit combustible. Point d'éclair >82°C (180°F). Les contenants peuvent éclater lorsqu'ils sont chauffés.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

#### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour le personnel non secouriste :

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

#### Pour les secouristes :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement depuis la direction du vent. Empêcher toute fuite supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV : Petits déversements (espaces intérieurs) :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériel déversé à la lumière UV ou à la lumière directe du soleil pendant 30-60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériau devient inerte et peut être enlevé mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et les composants acrylates, rendant le nettoyage plus sûr

#### Grands déversements :

- Contenir le déversement à l'aide de digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les drains, les égouts ou les cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs : Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériau
- Pour les déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400nm) pour durcir le matériau déversé avant l'enlèvement
- Collecter mécaniquement le matériau durci

#### Méthode alternative (si le durcissement UV n'est pas possible) :

- Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)

- Note : Le matériau non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux

### **Nettoyage :**

Ventiler la zone. Porter un EPI approprié pendant le nettoyage. Le matériau durci peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec du savon et de l'eau.

**NOTE DE SÉCURITÉ :** Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

## **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir Section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manipulation générale :** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Utilisation en salon de manucure professionnel :** Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition.

#### **Considérations pour le durcissement UV :**

- Durcir immédiatement après l'application - le matériau non durci est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405nm) avec une puissance minimale de 36W pour un durcissement efficace
- Appliquer en couches minces ( $\leq 2$ mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement à travers
- Assurer un durcissement complet - vérifier que la surface est non collante avant de considérer le matériau comme sûr à manipuler
- Nettoyer la contamination en durcissant aux UV les petits déversements avant l'enlèvement mécanique lorsque possible
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition à la lumière UV

**Mesures d'hygiène :** Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, durcir aux UV de petites quantités avant l'enlèvement pour réduire le risque d'exposition.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de stockage :** Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière UV et de la lumière directe du soleil - stocker dans des zones sombres ou des contenants opaques aux UV. Conserver en dessous de 25°C (77°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### **Protection contre la lumière UV :**

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour empêcher le durcissement prématuré

- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des radiations UV)
- Stocker à l'écart des fenêtres et des sources de lumière UV
- S'assurer que l'éclairage de stockage est sans UV (LED ou incandescent de préférence)

**Matières incompatibles :** Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, initiateurs de radicaux libres. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - causeront la dégradation du produit et la défaillance du contenant.

**Exigences de stockage :** Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour empêcher la polymérisation prématurée.

**Considérations pour les contenants :** Ne pas stocker dans des contenants en verre clair ou en plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de contenant appropriés compatibles avec les composants acrylates.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications d'amélioration professionnelle des ongles nécessitant des systèmes de durcissement UV/LED. Destiné à être utilisé avec un équipement de durcissement UV/LED approprié (365-405nm, minimum 36W) dans des environnements de salon de manucure professionnel.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Copolymère d'acrylates	USA/Canada/UE	-	Non établie	-
Phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle	USA/Canada/UE	-	Non établie	-
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	USA/Canada/UE	-	Non établie	-

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) :

Non établie pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels doivent être consultées pour une évaluation détaillée des risques.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non établie pour ce mélange. L'évaluation des risques environnementaux doit prendre en compte les PNEC des composants individuels.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition.

#### Équipement de protection individuelle :

Un équipement de protection approprié doit être utilisé pour minimiser l'exposition.

**Protection respiratoire :**

Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur contre les vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA. Pour les situations d'urgence ou de forte exposition, utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive.

**Protection des mains :**

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou le néoprène. Le temps de percée des gants doit être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

**Protection des yeux/du visage :**

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes chimiques. Un écran facial est recommandé lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures. Une station de lavage oculaire d'urgence doit être disponible.

**Protection de la peau :**

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Des chaussures imperméables sont recommandées.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :**

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide clair à légèrement trouble
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Odeur caractéristique d'ester
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition initial	Non disponible
Point d'éclair	>82°C (>180°F) (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Liquide combustible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non disponible
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau ; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

**Teneur en COV :**

**Propriétés physiques supplémentaires :**

Caractéristiques des particules : Non applicable (liquide)

Sensibilité mécanique : Non sensible mécaniquement

Conductivité :

Tension superficielle : Non déterminée

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser dans certaines conditions (chaleur, lumière, catalyseurs).

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs (HQ, MEHQ à

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse :** Peut se produire sous exposition à la chaleur, à la lumière UV ou en présence de peroxydes ou d'autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut provoquer la rupture du contenant.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, lumière UV, lumière directe du soleil, sources de chaleur localisées, conditions oxydantes, conditions de gel, couverture de gaz inerte.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts, bases fortes, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène, amines. Le matériau a de fortes propriétés de solvant et peut ramollir la peinture.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire du formaldéhyde et d'autres aldéhydes.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë :

- Orale : Non classé sur la base des données disponibles
- Cutanée : Non classé sur la base des données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles ; faible toxicité aiguë attendue

##### Valeurs ETA (Estimations de toxicité aiguë) :

- ETA orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)
- ETA cutanée : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)

##### Corrosion/irritation cutanée :

Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée. Basé sur les données des composants et les études disponibles.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé. Peut causer une légère irritation basée sur les données des composants.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de composants sensibilisants cutanés (phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle, hydroxycyclohexyl phényl cétone).

##### Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

##### Cancérogénicité :

Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

##### Toxicité pour la reproduction :

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction pour ce mélange.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**

Non classé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Non classé. Aucune preuve de toxicité pour les organes cibles avec une exposition répétée.

**Danger par aspiration :**

Non classé. La faible volatilité réduit le risque d'aspiration.

**Voie(s) d'exposition probable(s) :**

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle. L'exposition par inhalation est possible avec une ventilation inadéquate.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

- Contact cutané : Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les personnes sensibilisées
- Contact oculaire : Irritation, rougeur, larmoiement
- Inhalation : Irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires

### Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :**

- Toxicité aquatique aiguë : Basé sur les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Non classé sur la base des données disponibles et de la concentration des composants classés

**Toxicité aquatique des composants :**

- Phosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phényle : Tox. aqua. chron. 3 (H412)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradation :**

Les composants devraient être intrinsèquement biodégradables sur la base de l'analyse structurelle. Les composants polymères peuvent se biodégrader lentement.

**Dégradation abiotique :**

Les composants acrylates peuvent subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. La photodégradation est possible sous exposition aux UV.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu en fonction des poids moléculaires des composants et de la solubilité dans l'eau.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une faible mobilité dans le sol en raison de la faible solubilité dans l'eau et de la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (persistants, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistants et très bioaccumulables) à des niveaux  $\geq 0,1$  %.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste identifié.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit :

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ni verser dans les égouts. Envisager l'incinération dans une installation approuvée avec des contrôles d'émissions appropriés.

#### Exigences spécifiques au Canada :

Classé comme déchet dangereux en vertu des règlements environnementaux provinciaux. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences spécifiques d'élimination.

#### Exigences spécifiques à l'UE :

L'attribution du code de déchet doit tenir compte de la composition réelle et des réglementations locales. Les codes de déchets typiques peuvent inclure 08 04 09\* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques) ou 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés en 08 04 09).

#### Exigences spécifiques aux États-Unis :

Peut être soumis aux réglementations RCRA si les concentrations des constituants dépassent les seuils réglementaires. Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

#### Élimination des contenants :

Les contenants doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux à moins d'être correctement nettoyés. Triple rinçage des contenants avant le recyclage ou l'élimination.

#### Précautions particulières :

S'assurer que l'élimination des déchets est conforme aux réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les colis sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport selon les règlements ADR, IMDG ou IATA. En raison de sa formulation (point d'éclair >82°C), il ne répond pas aux critères des liquides inflammables de Classe 3. Non réglementé pour le transport dans un emballage de 15 mL.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

### 14.8 Informations supplémentaires sur le transport

Point d'éclair >82°C (>180°F) - au-dessus du seuil d'inflammabilité pour tous les modes de transport. Le produit ne contient pas suffisamment de composants dangereux pour l'environnement aquatique pour déclencher la classification UN3082.

## Section 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

##### Classification SIMDUT 2015 :

- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

##### Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exemptés.

##### Règlement sur les cosmétiques (Canada) :

Soumis aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour les produits d'amélioration des ongles.

#### RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

##### Norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

##### Statut TSCA :

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

**Proposition 65 de Californie :**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

**RÈGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :****Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :**

- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

**Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'Annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'Annexe XVII ne s'applique.

**Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :**

Le produit destiné aux applications d'amélioration des ongles doit être conforme aux réglementations pertinentes sur les cosmétiques.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation de sécurité chimique supplémentaire n'est requise pour ce mélange.

## 15.3 Autres informations réglementaires

**Réglementations internationales :**

- Australie : Composants inscrits sur l'AIC (Inventaire australien des produits chimiques industriels)
- Chine : Composants inscrits sur l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes)
- Japon : Composants inscrits sur l'ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)
- Corée du Sud : Composants inscrits sur la liste K-REACH des produits chimiques existants

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, incluant :

- Divulgateion améliorée des ingrédients
- Conseils de prudence mis à jour
- Format d'information toxicologique amélioré
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

### 16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA : Estimation de toxicité aiguë
- CLP : Classification, étiquetage et emballage
- DNEL : Dose dérivée sans effet
- CE : Communauté européenne
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques

- SGH : Système général harmonisé
- NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail
- OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- EPI : Équipement de protection individuelle
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les dangers chimiques
- Valeurs limites d'exposition ACGIH
- Fiches techniques des fabricants
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

### 16.4 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de transition et les méthodes de calcul selon l'Annexe I du Règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et les formules d'additivité pour les dangers pour la santé.

### 16.5 Texte intégral des mentions de danger (mentions H) et des conseils de prudence (mentions P) mentionnés aux sections 2 et 3 :

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P261 : Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264 : Se laver soigneusement la peau après manipulation
- P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

### 16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques
- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers secours
- Pratiques de manipulation et de stockage sécuritaires
- Procédures d'intervention en cas de déversement
- Exigences réglementaires applicables

**Engagement de mise à jour de 90 jours :** Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant la disponibilité de nouvelles informations importantes sur les dangers, toxicologiques ou réglementaires qui affectent la classification ou l'utilisation sûre de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

**Date de préparation :** 29 juillet 2025

**Date de la dernière révision :** 29 juillet 2025

**Version :** 1.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

**Préparé par :** Département de réglementation technique

**Examiné par :** Département de sécurité des produits

**Vérification de conformité légale :** Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et la littérature scientifique établie.

**Avis de non-responsabilité :** Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné ici et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

### FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.